



AVIS PUBLIC

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Eustache, que les propriétés immobilières ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, avec les bâtisses dessus érigées, le 16 décembre 2021, à 10 h, à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache, 145, rue Saint-Louis, Saint-Eustache, J7R 1X9, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, et toutes autres taxes pouvant y être assimilées, des droits sur les mutations immobilières et toutes autres redevances municipales, plus intérêts et frais encourus et à encourir, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant l'heure prévue pour la vente.

La personne, qui veut se porter adjudicataire, doit:

- Déclarer devant la personne faisant la vente, ses nom, prénom, qualité, occupation et résidence;
- Présenter un document parmi les suivants qui prouve son identité et comporte sa photo:
 - a) Permis de conduire;
 - b) Carte d'assurance maladie;
 - c) Passeport;
- Présenter sa procuration, si elle veut enchérir pour une autre personne physique.

De plus, la personne, qui veut être admise à enchérir pour une personne morale, doit présenter une copie certifiée conforme signée par le président ou le secrétaire de la personne morale de la résolution indiquant le nom du représentant autorisé à enchérir.

Les prix d'adjudication, les frais de préparation de l'état de collocation (3 %) et les droits et honoraires du ministre des Finances, s'ils ne sont pas couverts par le prix d'adjudication, de même que les taxes (TPS-TVQ), le cas échéant, de chacun des immeubles, seront payables immédiatement lors de la vente, en monnaie légale ou par mandat bancaire ou chèque visé. Veuillez noter qu'il ne sera pas possible de payer par carte de crédit ni carte de débit. À défaut de paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente.

L'adjudicataire d'un immeuble taxable, qui est un inscrit aux taxes de vente, auprès des autorités fiscales, doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication. Il devra s'auto-cotiser et remettre lui-même les taxes dues aux ministères concernés.

Ces immeubles seront vendus aux seuls risques et périls et sans aucune garantie légale, et avec bâtisses dessus construites, circonstances ou dépendances, s'il y a lieu, et sujets à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes qui pourraient les affecter.

L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjudgé, et peut en prendre possession, sujet au droit de retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.

Pour tous renseignements sur les usages permis d'un immeuble en vente, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme. Aucun renseignement de cette nature ne sera donné lors de la vente.

PROPRIÉTAIRE	LOT
Bernard Paquette	1 363 406
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 363 406 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, situé sur le chemin Fresnière, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRE	LOT
Istvan Csecs	1 366 480
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 366 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, situé sur la montée Dorion, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRES	LOT
Pasquale Stufano Jeanne Collon Stufano	1 364 963
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 364 963 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 268, boulevard Girouard, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRE	LOT
Pierre-Richard Roland	1 364 279
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 364 279 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 897, rue des Érables, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRE	LOT
Pierre Savoie	1 697 453
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant une partie privative constituée du lot numéro 1 697 453 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes et tous les droits afférents à ladite partie privative dans les parties communes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 302 - 288, rue Drouin, Saint-Eustache.	

PROPRIÉTAIRE	LOT
Richard Lecouteur	1 431 366
DÉSIGNATION	
Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 431 366 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 290, rue Théorêt, Saint-Eustache.	

Fait à Saint-Eustache, ce 16^e jour de novembre 2021.

La greffière,
Isabelle Boileau